

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCÉS (la ligne).....7..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 19 Novembre

LA RÉFORME ALGÉRIENNE

La commission sénatoriale chargée d'examiner les modifications à introduire dans la législation et dans l'organisation des divers services de l'Algérie continue son œuvre avec une activité qu'il n'est que juste de reconnaître et que la presse ne nous paraît pas avoir suffisamment signalée. Il n'y a guère cependant de questions plus intéressantes, nous dirions volontiers plus attachantes, que celles dont s'occupe la commission présidée par M. Jules Ferry ; elles ont trait à l'avenir de notre grande colonie pour laquelle la France, depuis soixante ans, a fait des sacrifices si considérables et dont elle est en droit d'attendre, dès aujourd'hui et surtout dans l'avenir, de nombreux avantages.

Peu de documents parlementaires nous paraissent, en ces derniers temps, s'être imposés avec autant d'autorité à l'attention publique que le rapport qui vient d'être rédigé par M. Jules Ferry sur l'organisation et les attributions du gouvernement général de l'Algérie.

Ce rapport n'est point seulement une étude approfondie de la question spéciale à laquelle il a trait, il renferme sur l'ensemble des questions relatives à l'Algérie, et dont celle-ci est comme la clé de voûte, des considérations et surtout des conclusions marquées au coin du plus ferme bon sens.

M. Jules Ferry reconnaît avec une grande netteté l'étendue de la faute qui fut commise en 1881, lorsqu'on dépeça en quelque sorte, malgré les très vives et très clairvoyantes protestations du gouverneur général d'alors, M. Albert Grévy, les attributions du gouvernement général pour n'en laisser subsister que des débris désormais rattachés à tel ou tel ministère.

« En m'ôtant la disposition de mon budget, vous m'enlevez toute autorité sur mon personnel, » avait dit à la sous-commission M. Albert Grévy. Il y avait bien dans le

décret un article 2, qui laissait au gouverneur général le droit de « donner son avis et de faire des propositions sur toute mutation ou nomination dans le personnel employé en Algérie », mais la formule, vague à dessein, ne faisait pas de cette consultation préalable un devoir pour le ministre, et le gouverneur général lui-même, par-dessus la tête duquel le service était administré, était sans informations, sans lumières propres pour exercer sa prérogative.

Dans son rapport, M. Jules Ferry fait ressortir, en outre, les prodigieuses anomalies, les incroyables non-sens que contient notre législation algérienne. Il cite des faits caractéristiques, notamment en ce qui concerne l'administration des forêts algériennes assimilées aux forêts françaises qui n'ont absolument rien de commun avec elles. Nous n'en donnerons qu'un exemple, et à regret, car le rapport de M. Ferry méritait d'être lu tout entier.

L'article 152 du Code forestier français défend d'établir sans autorisation, « et sous quelque prétexte que ce soit, aucune maison sur perches, loge, baraque ou hangar dans l'enceinte et à moins d'un kilomètre des bois et forêts. » Cet article a trait essentiellement à la forêt française, à la forêt limitée, à la forêt inhabitée. On l'applique en Algérie aux gourbis et aux tentes. Mais la tente de l'Arabe n'est point à demeure fixe ; le douar se déplace périodiquement, fumant ses terres à tour de rôle par le déplacement des troupeaux ; la forêt, qui se perd dans la broussaille, n'a ni limites naturelles, ni bornage. La zone est perpétuellement en danger d'être franchie, non par un délinquant qui saccage les futaies, mais par un fellah qui cherche à vivre du maigre tribut des sous-bois. Il y a délit, le garde verbalise ; si le douar compte dix tentes, ce qui est bien peu, l'amende sera de cinq cents francs....

De 1883 à 1890, l'administration des forêts en Algérie n'a pas dressé moins de 96,570 procès-verbaux ; en fait elle détient le gouvernement de 800,000 indigènes. En

1884, elle a infligé pour 1,265,312 fr. de condamnations pécuniaires, amendes, dommages intérêts et frais ; en 1885, pour 1,321,376 fr. ; en 1888, pour 1,119,652 fr. ; en 1890, pour 1,658,958 fr. Grâce à cela du moins, les forêts d'Algérie produisent quelque chose ; elles ne donnent en produits forestiers qu'un revenu moyen de 477,000 francs depuis dix ans, mais elles produisent plus d'un million et demi de procès-verbaux.

« Mais qui peut dire, demande avec raison l'ancien président du conseil, ce que ces tristes produits coûtent à l'autorité de la France dans le monde arabe, à ce renom de justice et de loyauté, qui est la véritable force du conquérant à la paix sociale, à la sécurité du pays conquis. »

Ce qui se passe pour les forêts se reproduit dans la plupart des autres branches de notre administration algérienne.

Toujours et partout on a voulu « assimiler » des choses qui ne sont pas plus assimilables que le climat de la France et celui de l'Algérie, les coutumes arabes et les mœurs françaises, le code civil et la législation musulmane.

Aussi est-ce avec beaucoup d'à-propos que M. Jules Ferry signale à la méditation des pouvoirs publics français les paroles suivantes que l'illustre philosophe, M. Stuart Mill, écrivait au sujet du gouvernement de l'Inde ; elles s'appliquent avec une entière justesse à ce que devrait être celui de l'Algérie : « Le gouvernement exécutif de l'Inde est, et doit être dans l'Inde. La fonction principale du gouvernement métropolitain ne consiste pas à diriger les détails de l'administration, mais à examiner avec soin les actes déjà accomplis du gouvernement de l'Inde, à indiquer les principes, à donner des instructions générales ayant pour but de guider la conduite de ce gouvernement et à accorder ou à refuser sa sanction aux mesures politiques importantes qui doivent être soumises à son approbation. »

En Algérie, c'est le gouvernement général, avec les hauts fonctionnaires et les con-

seillers qui l'assistent et qui l'éclairent, qui doit représenter l'esprit d'ensemble et qui seul peut, étant ainsi assisté, interposer un arbitrage impérial dans le tumulte des intérêts. Il y a une autre politique à suivre en Algérie que celle de la compression ou de la faiblesse : c'est celle de la justice. Seule cette politique, qui sera à la fois profitable aux colons et aux musulmans, peut écarter des éventualités redoutables et assurer le développement de notre grande colonie. On a déjà beaucoup fait, mais il reste encore beaucoup à faire.

Pour notre part, nous souhaitons vivement que le Parlement adopte les conclusions du rapport de M. Ferry. En tous cas, le président de la commission sénatoriale aura eu le mérite de faire entendre, dans l'étude de cette grande question, digne plus que toute autre d'intéresser la France, une parole vraiment politique, intelligente et humaine.

J. QUERCYTAÏN.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Les trois journées consacrées à la discussion de la loi sur la Presse se sont terminées par le vote, à 101 voix de majorité, en faveur du passage aux articles demandé par le ministère ; c'est un succès pour M. Loubet.

Il faut retenir de cette discussion, les trois discours suivants forts intéressants à des points de vue divers, et dont nous donnons les principaux passages :

Discours de M. de Mun

M. de Mun dit qu'il n'entend pas refuser au gouvernement les armes qu'il réclame. Il se demande ce que signifient les symptômes abominables qui se sont traduits par des explosions de dynamite, quel mal ils révèlent, quel remède ils exigent. Le gouvernement peut sauver la société, mais quelle est la doctrine de ce gouvernement ? Qu'a-t-il fait en face de ce grand mouvement social qui se dessine depuis plusieurs années ? Qu'a-t-il fait pour l'éducation nationale ? Quel principe a dominé son action ? Le

— Que votre vertu ne s'effarouche point ainsi, s'empressa de dire en se levant la marquise, qui avait compris qu'elle allait de nouveau faire fausse route. Si je vous aime encore, c'est de l'affection d'une amie qui ne songe qu'à vous rendre heureux... On m'a dit que votre voyage en Italie avait eu pour but de rechercher votre fiancée, enlevée à Paris d'une façon si mystérieuse.

— Hélas ! je l'ai retrouvée un instant pour la perdre encore.

— N'est-ce point un jésuite qui l'a ravie ainsi à votre amour !... Le roi m'a conté cela.

— Oui, madame ; le père Daubigny... Un monsieur insensible à toute douleur comme à toute affection...

— Cela m'étonne... Il fut mon directeur quand j'étais jeune fille, et peut-être...

— Peut-être ? Auriez-vous quelque influence sur lui ? demanda vivement Marcel.

— Je le crois.

— Ah ! si vous pouviez me faire rendre ma bien-aimée.

— J'essayerai... Puissé-je vous prouver ainsi que vous avez en moi une amie dévouée !

— Madame ! je vous bénirai toute ma vie.

Henriette tendit la main à Marcel qui cette fois la baisa avec un tel transport que la marquise tressaillit de tout son corps.

Elle sonna, appela et, sans trop savoir ce qu'elle faisait, donna des ordres pour l'installation de l'officier du roi et de ses gardes dans un appartement du rez-de-chaussée.

Quand elle fut seule, la marquise se jeta sur son lit de repos, et portant la main à son front, puis à son sein.

recevoir ; on veut défendre à mes parents et amis de venir me consoler... Si je voulais faire venir mes enfants, qui sont à Orléans près de mon père, je ne le pourrais donc pas ?... Et vous avez accepté cette belle besogne ! Ah ! je vous reconnais bien là : le valet est digne de son maître.

— Madame, dit le jeune homme, toujours sans s'émouvoir, j'excuse le trouble momentané de votre esprit, et votre irritation ne m'empêchera pas de remplir ma mission avec tous les égards dus à une dame, bien que...

— Achevez ! vous me savez votre ennemie.

— Il ne sied point que je récrimine contre une personne dans le malheur.

— De l'ironie ! A merveille !

— Non, madame, je compatis à votre infortune. Quant à la compagnie qu'il vous plaira de recevoir, je n'ai nullement à m'opposer à l'entrée et à la sortie des personnes de votre connaissance ou de votre service. Les ordres du roi ne concernent que madame la marquise de Verneuil en personne.

— Ah ! fit Henriette en se calmant soudainement.

— Je ne dois empêcher qu'une chose : votre fuite.

La marquise s'assit rêveuse sur son lit de repos, où Ismaël, l'adive, le gentil chacal que nous lui connaissons, vint doucement se frotter contre elle en agitant sa longue queue.

— Madame, reprit Marcel au bout d'une minute, j'attends votre bon plaisir pour m'indiquer le lieu convenable qui servira de poste à moi et à mes gardes.

Henriette d'Entraques leva tristement la tête

en paraissant sortir de son rêve, et, l'œil comme noyé dans la mélancolie, poussa un soupir en regardant l'officier.

— Ah ! monsieur ! dit-elle d'un ton pénétrant, est-ce ainsi que nous devions nous revoir un jour seul à seul.

Le jeune homme tressaillit. Il se souvenait de la fascination qu'un soir, dans ce pavillon perdu sous la verdure, rue du Petit-Musc, la sirène avait exercée sur lui.

— Je n'ai jamais pu vous oublier, répondit la séductrice en prenant une de ses poses les plus gracieuses. Pourquoi n'en fut-il pas de même de votre côté ?

— Madame ! je vous l'ai dit : mon cœur était ailleurs.

— Pourtant l'objet de votre attachement n'est plus le même, si je ne me trompe.

— En effet, balbutia Marcel, qui, toujours délicat, ne voulait pas froisser cette femme en lui avouant séchement qu'il l'avait dédaignée pour en aimer une autre. Mais c'était presque un devoir pour moi d'offrir ma main à...

— A Alice, la fille du chevalier du Bosc, acheva la marquise. Vous voyez que je sais son nom ! Ah ! rien de ce que vous faisiez ne m'était indifférent. Toujours j'ai pensé à vous, et aucune circonstance de votre vie ne m'a échappé depuis ce soir où... C'est que je n'ai jamais cessé de vous aimer, Marcel !

L'officier fit brusquement un pas vers la porte.

— Je ne saurais vous écouter davantage, déclara-t-il. L'honneur, l'affection que je porte au roi me le défendent. Souffrez que je me retire.

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 98

UN AMOUR D'HENRI IV

Par HENRI AUGU et GULLAUD

DEUXIÈME PARTIE

Les grands conspirateurs

XI

PRISE A SON PROPRE PIÈGE

— Et que veut-on faire de moi ? Me jeter à la Bastille moi aussi, comme M. de Biron ? Donner ma tête au bourreau ? Ah ! il ferait beau voir celle qui devait monter sur le trône gravir les degrés de l'échafaud.

— Madame, dit Marcel, tel ne peut-être le dessein du roi.

— Que venez-vous faire céans, alors ?

— J'ai déjà eu l'honneur de vous dire que l'ordre de Sa Majesté est de vous garder seulement en votre hôtel.

— Me garder, m'espionner...

— Non, madame. Veuillez m'indiquer une pièce où, sans gêner en rien dans l'intérieur, je puisse seulement avec mes gardes veiller à la sortie de l'hôtel, et je m'y retire aussitôt.

— On prétend me séquestrer, m'empêcher de

principe auquel il a obéi est celui-ci : Rompre par tous les moyens avec l'idée chrétienne (Applaudissements à droite) à l'école, au lycée, à l'hôpital : on a rompu avec toute idée religieuse (Applaudissements à droite) ; partout on a essayé d'établir le matérialisme (Interruptions à gauche) ; à l'homme malheureux et souffrant, on dit qu'il a tous les droits et que le but de sa vie est la conquête du bien-être matériel. C'est le déchaînement de toutes les passions et de tous les intérêts. (Applaudissements à droite). S'il arrive un jour que, fatigué de paroles et de promesses, le peuple veut s'emparer de la richesse matérielle qu'on lui promet, le gouvernement se trouble et s'effraye de voir que son autorité n'est plus respectée. (Applaudissements à droite).

Ce n'est pas la loi sur la dynamite qu'il faudrait discuter, mais la loi sur les opinions, sur les organisations sociales. On commence à s'effrayer du progrès des idées matérialistes. Dans le discours prononcé par M. le Ministre de l'Instruction publique, on aperçoit cette crainte. Malheureusement ces discours ne peuvent être compris que par l'élite de la nation. Le peuple ne voit qu'une chose, c'est qu'on peut se passer de Dieu et du catéchisme. (Très bien ! très-bien ! à droite).

A l'école primaire, on a supprimé tout enseignement religieux ; l'enseignement moral qui y est donné aboutit à des violences, à des outrages. Le peuple ne peut pas être un sceptique, parce que c'est éternellement un être souffrant et qu'il aura un éternel besoin de croire et d'espérer. (Applaudissements à droite). C'est pour le peuple qu'a été dite cette parole : J'ai pitié de cette foule. (Applaudissements à droite). Le christianisme est venu dans ce monde pour se mettre entre le fort et le faible. Il a dit : « Tu ne voleras pas. Tu ne tueras pas. » Il a dit au maître : « Tu es chargé du corps comme de l'âme de celui que tu occupes. » (Applaudissements à droite).

Il n'y a rien de commun entre les socialistes révolutionnaires et la doctrine chrétienne. On n'a pas donné au peuple la justice qu'on lui avait promise, parce qu'on ne le pouvait pas. Le peuple voit bien partout l'injustice triomphante et impunie, la spéculation de l'agiotage élevant des fortunes imméritées et creusant autour d'elles des abîmes de misère. Le gouvernement, au lieu de faire face à ce péril réel, ne se préoccupe que de poursuivre la guerre à la religion. Les actes de MM. Loubet et Ricard en témoignent. Les socialistes, pendant ce temps-là, disent aux ouvriers : c'est vous qui produisez ce luxe et créez ce bien-être, et vous en êtes exclus ; il faut que ce régime change. (Bruit à gauche). Un jour, il y a des criminels qui vont jusqu'au bout de la logique et qui commettent des attentats. Un craquement se fait alors de toutes parts et l'on demande aux Chambres des armes contre l'anarchie.

Le péril est plus grand qu'on ne le croit encore. La barbarie du crime, qu'on y prenne garde, peut conduire à la barbarie du châtiement. La répression politique est la seule arme qui reste au gouvernement. La loi sur la presse qu'on demande à la Chambre de voter, est un fétu de paille sur la route d'une locomotive. Il faudra bientôt demander des armes nouvelles. Ce qu'il s'agit de faire c'est, suivant un mot de Michelet, de guérir l'âme du peuple. On ne peut y arriver qu'avec la liberté. (Très bien ! à droite). Veut-on la donner ? Veut-on rompre avec la politique antichrétienne et avec les doc-

trines du parti radical ? Il faut le dire nettement. (Très bien ! à droite).

Si le gouvernement ne le veut pas, y a-t-il des hommes qui le veulent ? Qu'ils le disent. L'orateur et ses amis sont prêts à les seconder dans leur tâche (Très bien ! à droite). Les armes, oui, ses amis et lui ne les refusent pas ; mais l'orateur a dit à quelle condition elles seront efficaces. (Vifs applaudissements à droite).

Discours de M. Ernest Roche

M. Ernest Roche. — Etant un de ces missionnaires socialistes à l'intérieur dont ont parlé M. le ministre de l'intérieur et M. Deschanel, j'entends relever les accusations calomnieuses dont le parti socialiste a été l'objet ici et ailleurs.

Ce sont ceux qui créent des lois de répression et qui mystifient les travailleurs, en protégeant le riche, qui méritent bien plutôt d'être accusés (Rumeurs). Anarchie et bourgeoisie se touchent par plus d'un côté : c'est toujours l'individualisme jusqu'à la férocité (rumeurs au centre) alors que les socialistes s'appliquent à prévenir les luttes fratricides.

M. de Bernis. — Vous avez les mêmes principes !

M. Ernest Roche. — Non, ils sont des désorganiseurs et nous, nous sommes des organisateurs (Exclamations ironiques au centre).

L'anarchie est l'œuvre de ceux qui ont tout promis aux travailleurs et qui ne leur ont rien donné (Applaudissements à l'extrême gauche). Voilà 22 ans que la République règne, et le peuple attend le premier acompte (Rumeurs au centre). Au lieu de votre loi sur la presse, il y a des lois d'assistance publique qui sont urgentes. Le droit au travail n'existe pas, dans votre société (Bruit). Hier, vous n'avez pas trouvé, Monsieur de Mun, un seul républicain pour vous répondre, lorsque vous avez accusé la République de ne rien avoir donné au peuple. Vous étiez dans la logique et la vérité (Bruits et vociférations au centre et à gauche).

Discours de M. Loubet

M. Loubet, président du conseil. (Mouvement d'attention). — Nous avons déclaré que nous jugions la loi proposée comme tellement urgente, que nous faisons passer cette question au-dessus de celle de la confiance ou de la non confiance. (Mouvements divers).

M. de Cassagnac. — Vous ne posez pas la question de confiance ? (Sensation).

M. Loubet. — Soyez tranquille, je ferai mon devoir jusqu'au bout. (Applaudissements au centre). Vous, Monsieur Roche, vous avez calomnié la France. (Applaudissements). Y a-t-il un seul pays dans lequel les salaires se soient autant élevés qu'en France ? Dites, y a-t-il un seul pays dans lequel la bourgeoisie a autant fait pour le peuple que la bourgeoisie française ? (Applaudissements).

Nous avons fait faillite à nos promesses ? Sont-ce là des paroles françaises, Monsieur Roche ? (Acclamations). N'est-ce rien que d'avoir donné l'Instruction primaire gratuite ; que d'avoir développé le travail dans les manufactures ; que d'avoir voté les lois sur l'enfance abandonnée, l'assistance médicale ? N'est-ce rien que les projets sur l'hospitalisation, les bureaux de bienfaisance ? (Applaudissements à gauche et au centre). Jamais la liberté n'a été plus complète en France. On parle de division : qu'un danger apparaisse et on verra si l'union n'existe pas. (Applaudissements).

Le lendemain, elle pria Marcel de passer chez elle, l'entretenant de choses et d'autres, ayant constamment les yeux attachés sur lui.

Mais, quand elle ne parlait pas au fiancé d'Alice, de celle qu'il aimait, les réponses et l'attitude du jeune homme étaient distraites.

Elle n'osait plus maintenant essayer sur lui la séduction, telle qu'elle l'avait employée rue du Petit-Musc.

Froidement, elle ne pouvait plus le faire, et elle comprenait que si elle osait se livrer vis-à-vis de lui à l'ardente impulsion de sa passion, il la quitterait immédiatement pour ne plus remettre le pied dans son appartement.

Et Henriette avait besoin de sa présence. Cette présence excitait encore son impressionnable nature, mais elle ne pouvait s'en passer.

Pour le retenir, même à déjeuner et à dîner, elle ne cessait plus de lui parler d'Alice.

Les jours se passèrent ainsi pour Henriette dans un état de fièvre continue.

Ce qu'elle éprouvait, elle ne le comprenait point.

Elle n'avait jamais aimé le roi. L'ambition seule lui avait fait simuler l'amour, et ce qui l'avait surtout lancée dans la nouvelle conspiration, c'était le ressentiment profond qu'elle avait constamment nourri au fond de son âme contre Henri IV, qui avait manqué à sa promesse de mariage et fait évanouir ainsi ses rêves d'orgueil.

A cela s'était joint le désir indéfinissable de ce cœur avide d'honneurs, de s'asseoir sur les marches d'un trône à quel titre que ce fût.

Toutefois chez cette femme aux passions violentes, l'ambition ne pouvait pas exclure d'autres

M. Maujan. — Les républicains ont refait la patrie !

Voix nombreuses à droite : C'est l'Assemblée nationale. (Très bien ! à droite).

M. Loubet. — C'est là, en effet, l'œuvre capitale de la République, Est-ce à dire qu'il n'y ait plus rien à faire ? Non. Le progrès est de tous les instants. Mais il ne faut pas promettre aux masses des choses qu'on sait ne pouvoir tenir. (Applaudissements au centre). Le premier de tous les devoirs, c'est de dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité.

M. de Bernis. — Ce sont là des mots et rien que des mots !

M. Loubet. — M. Aynard a dit qu'il voulait un gouvernement homogène ! Mais voit-il, dans le gouvernement actuel, des causes de faiblesse ? Ah ! si on pouvait gouverner avec des minorités, je me serais incliné devant l'opinion de M. Aynard ; mais le gouvernement représente la majorité. Il gouverne avec la majorité. (Très bien ! à gauche).

Ceci dit, je vous demanderai cinq minutes, pour vous parler un peu du projet de loi. (Rires). Ceux qui parlent de la presse, à propos des articles en discussion, ou se trompent, ou veulent égarer l'opinion. (Murmures à l'extrême gauche). M. de Clausel de Coussergues a excellemment saisi et expliqué la portée de la loi en discussion.

Il a cité la situation de Martinet ; il convient de se rappeler la façon dont la presse elle-même appréciait l'attitude du gouvernement à l'égard de cet anarchiste. L'Autorité qualifiait cette situation d'étrange. Ce qui était étrange n'était que le résultat de la loi même de 1881, dont le gouvernement demande précisément la modification. La loi ne donnait pas le moyen de mettre un terme à un scandale qui étonnait tout le monde. Tel condamné, en raison des délais non encore expirés, est encore en liberté et continue à commettre les délits ; tel autre anarchiste est condamné.

M. Loubet cite deux autres cas, et notamment celui de l'anarchiste Fortuné.

« Peut-on, dit-il, conserver une législation qui est impuissante dans des cas semblables ? Quant à une certaine presse payée, je ne veux pas dire par qui... »

Une voix : Si, si, dites-le !

M. Loubet. — ... et instituée pour répandre la menace à jet continu, elle échappe à la répression en changeant de gérants au fur et à mesure qu'ils sont condamnés ; et le journal continue à paraître. Ou ces faits sont délictueux, et il faut empêcher le scandale, ou ils ne le sont pas, et alors supprimons la loi qui les réprime. Ce n'est pas porter atteinte à la liberté de la presse que de punir des faits de cet ordre. » (Très bien ! au centre).

La question de confiance

Le gouvernement, ajoute M. Loubet, demande à la Chambre de passer à la discussion des articles. Il considère que l'ensemble des lois qu'il a déposées, au mois de mai, est nécessaire, il prie la Chambre de le voter, et elle sait la signification de cette demande. Elle dira ainsi si le gouvernement a sa confiance. (Applaudissements sur les bancs de la gauche).

Après une suspension, M. de Ramel, député du Gard, combat la loi comme contraire à la liberté.

Le Gouvernement est apeuré et passif devant l'anarchie et n'a de courage que contre les prêtres.

sentiments à une heure donnée.

Et cette heure était venue.

Mais chez Henriette d'Entragues, ces sentiments étaient plutôt affaire de tempérament que besoin d'aimer. Dans ces affections, les sens devaient être pour plus que la tendresse du cœur, le mysticisme de l'âme.

Ce qu'elle endurait chaque soir depuis le départ de Marcel était atroce.

Sa passion approchait du délire. Elle souffrait d'autant plus qu'elle avait dû faire dans la journée des efforts surhumains pour ne rien laisser paraître d'une flamme qui eût été le signal de l'éloignement du jeune homme.

Quel tourment pour elle de se voir obligée de parler d'une rivale détestée, unique moyen d'endormir la défiance de Marcel, et de la laisser jouir de la présence du jeune homme.

Au bout de quinze jours de cet enfer et de ces luttes éternelles, la marquise fut à bout de ses forces.

Elle s'était enfin prise à ses propres pièges.

En effet, ses relations avec l'officier des gardes dataient du jour où, sans le moindre amour, mais uniquement pour arriver jusqu'au roi, elle l'avait attiré dans son réduit de plaisance, au fond du jardin de la rue du Petit-Musc.

Des rapports intimes s'étaient établis entre son esprit et celui du jeune homme, du moment où elle avait cherché, par artifice, à exercer sur lui l'empire de ses charmes, dans un but d'ambition.

Le dépit de n'avoir pu en faire l'instrument désiré, avait fait naître de la haine. Mais cette haine même, dont Henriette avait si longtemps harcelé

Au nom des principes de liberté, il faut repousser la loi.

La clôture demandée est repoussée par 285 voix contre 247, et le renvoi à demain voté par 317 voix contre 203.

Le passage aux articles

Le passage aux articles est alors mis aux voix au milieu d'une vive agitation. Il est voté par 329 voix contre 228.

Le ministère l'emporte donc à 101 voix de majorité.

La suite de la discussion est donc encore renvoyée.

SÉNAT

On reprend la suite du débat sur l'armée coloniale.

Sur l'article 3, M. Margaine soutient un amendement tendant au recrutement exclusif de cette armée, en ce qui concerne l'élément français, au moyen d'engagements et de rengagements volontaires.

— Car il faut, dit-il, supprimer à tout jamais le système si justement impopulaire du tirage au sort et des mauvais numéros.

— La commission accepte l'amendement, dit le rapporteur, M. Lourties.

Mais M. Burdeau, ministre de la marine, demande que la question des effectifs de l'armée coloniale ne soit discutée qu'après celle des cadres. M. Burdeau insiste avec beaucoup d'énergie sur cette méthode, montrant que l'affaire est loin d'être sans importance au point de vue des solutions à intervenir.

MM. le général Japy et Margaine combattent celle du ministre, mais M. de Freycinet, ministre de la guerre, appuie d'un mot la motion de son collègue de la marine.

Et le Sénat, se rangeant à l'avis du gouvernement, décide que le vote sur l'amendement Margaine n'interviendra qu'après que le Sénat aura statué sur la composition des cadres de l'armée coloniale.

INFORMATIONS

AU DAHOMEY

La nomination du colonel Dodds au grade de général de brigade, cause la plus grande joie parmi les troupes et dans la population civile.

Le commandant gouverneur Ballot est parti pour Kana, où il rejoindra le général, afin de prendre, d'accord avec celui-ci, toutes les mesures propres à faire tomber le plus rapidement possible la ville d'Abomey et à amener la capture de Behanzin.

La compagnie indigène, arrivée par le *Mytho*, est également partie pour Kana.

Le colonel Lambinet attend les ordres pour occuper, avec toute l'infanterie de marine disponible, la plage de Grand-Popo à Kotonou.

Un deuxième convoi de blessés et de malades est parti à bord de la *Ville-de-Maccio* en d'excellentes conditions.

Paris, 17 novembre.

Une lettre privée annonce que le capitaine Crémieu-Foa, blessé dans un combat au Dahomey, est mort des suites de ses blessures.

* * *

l'officier du roi, en concentrant tous les efforts de son caractère rancunier sur le jeune homme, et en lui montrant continuellement son image, avait prédisposé la marquise à ce revirement subit, à cette fermentation contraire, assez commune chez les organisations ardentes et nerveuses comme la sienne.

Le baiser de Marcel, quoique de pure reconnaissance, n'avait fait, par son fluide magnétique, que déterminer chez Henriette la révolution subite. L'étincelle avait allumé l'incendie tout préparé.

Et maintenant l'artificieuse marquise se mourait d'amour.

— Coûte que coûte, se dit-elle un soir qu'épuisée par toute une journée de fatigue retenue et d'indignation concentrée, elle se roulait sur sa couche ; coûte que coûte je lui raconterai tout, et peut-être le calme rentrera-t-il dans mon cœur.

Le lendemain matin, comme elle allait selon l'habitude, faire prier Marcel de monter à son appartement, on lui apporta une lettre sans adresse.

C'était un billet d'un des affidés de la famille, prévenant la marquise, sans la nommer toutefois, de la prochaine exécution d'un des points essentiels du complot avec l'Espagne.

La missive était conçue en ces termes.

« Dans quinze jours je serai à Marseille. Une escadre espagnole se tiendra au large. C'est entendu avec le secrétaire de Philippe III.

(A suivre).

Pilules Suisses. Exigez le timbre de l'état
Méfiez-vous des contrefaçons !

— C'est singulier, se dit-elle, comme mon front brûle et comme mon cœur bat avec tumulte... L'effet de cet ordre du roi... Voyons ? redeviens calme.

Elle demeura quelques secondes tranquille, espérant que l'émotion s'en irait peu à peu. Mais bientôt son corps s'agitait, ses membres frémissaient.

Elle se releva brusquement, courut à son miroir, et s'y regarda en silence. Elle se vit toute rouge. Son regard était troublé. Ses lèvres frémissaient.

— Mais c'est impossible ! s'écria-t-elle enfin en frappant du pied. Ce baiser n'a pu produire un pareil effet.

Henriette se mit alors à marcher à grands pas, murmurant des paroles entrecoupées, puis elle se secoua, comme pour se débarrasser d'une gêne importune. Rien n'y fit.

De nouveau elle agita la sonnette.

— Un bain ! commanda-t-elle. Qu'on m'apporte l'étuve.

La camériste alla préparer le bain.

— Oai, c'est cela, murmura la marquise. Cela me calmera.

Mais en vain demeura-t-elle plongée une heure entière dans une eau qu'elle refroidissait de plus en plus. Un feu dévorant circulait dans ses veines. Après cette balnéation réfrigérante, sa peau était ardente comme avant.

Elle se sentait aux flancs la robe de Déjanire...

— Le baiser de Marcel brûlait encore sa main.

Elle put à peine dormir et passa une nuit sans sommeil. Son sang était en ébullition.

Toulon, 17 novembre.

Le transport le *Thibet*, affrété par l'Etat et appartenant à la compagnie Freyssinet, est attendu cette nuit. Il commencera aussitôt l'embarquement du matériel et des troupes qu'il doit transporter au Dahomey, savoir : une compagnie de 150 hommes du 4^e régiment d'infanterie de marine, composée seulement de volontaires réunis sous le commandement du capitaine Gaudot ; une compagnie de 113 officiers et soldats de l'artillerie de marine, accompagnée de 40 mulets arrivés hier, dont 20 provenant du dépôt de Grenoble et 20 du dépôt de Nice ; un détachement de 15 sapeurs du 2^e régiment de génie en garnison à Montpellier ; enfin un lieutenant-colonel d'infanterie de ligne, un capitaine d'état-major, un médecin en chef et un adjudant du 6^e cuirassiers.

L'embarquement du matériel devra être terminé du 19 au 20 novembre.

Le *Thibet* partira aussitôt pour Philippeville et Oran où l'embarquement des nouvelles troupes, — un bataillon d'infanterie légère et une compagnie de la légion étrangère, — devra être fait rapidement, de façon que le navire arrive à Kotonou vers le 15 décembre.

A Toulon, toutes les dispositions sont prises pour que le départ du navire ait lieu le plus tôt possible.

L'Explosion au Commissariat de police

DE LA RUE DES BONS-ENFANTS

On lit dans *la Patrie* :

Nous croyons savoir, d'après nos renseignements particuliers, que l'enquête poursuivie sur l'explosion de la rue des Bons-Enfants vient d'amener une découverte inattendue. M. Fédée, chef de la troisième section politique à la préfecture de police, a été chargé de poursuivre une piste qui doit amener un résultat aujourd'hui ou demain. On dit — nous ne faisons que répéter ce que nous avons entendu ce matin dans une de nos grandes administrations — que la femme qui a apporté l'engin explosif avenue de l'Opéra, vient d'être retrouvée. La préfecture de police, qui fait encore un mystère de cette découverte, a, sans doute, une cause qui doit demeurer secrète.

Le bruit court que l'auteur de l'explosion de la rue des Bons-Enfants serait connu.

Actuellement il serait embarqué et l'ordre aurait été donné de l'arrêter au port de débarquement.

La dynamite à Paris

Les mauvais plaisants continuent leurs envois de lettres de menaces. Il en est arrivé au parquet. Elles émanent probablement de plaideurs malheureux qui essaient de jeter la panique parmi les membres du parquet. Il est bon de dire que leur but n'est pas atteint.

Depuis quelques jours, un individu se rend dans les maisons habitées par des magistrats. Il ne s'arrête, il est vrai, que dans les loges des concierges et leur remet à l'adresse du locataire un pli qui contient tout simplement une feuille de papier blanc.

L'inconnu voyage en voiture et est vêtu de la façon la plus correcte.

Encore un engin suspect

On continue à apporter au laboratoire municipal des objets de toute nature. Le commissaire de police de Poissy en a adressé un qui a été trouvé contre la culée du pont de Bezons par un piqueur de la compagnie de l'Ouest. C'est une boîte assez semblable à celles dont se sert le génie pour faire sauter les rails.

M. Girard examinera le contenu de la boîte.

L'extradition de Francis

L'affaire François, dit Francis, est enfin terminée. Le défenseur entendu, le magistrat a jugé qu'il ne s'agit pas dans la circonstance d'un délit politique, mais d'un crime de droit commun. En conséquence, il accorde l'extradition de Francis ; il ajoute que l'intéressé a quinze jours pour faire appel.

Francis déclare qu'il en appelle immédiatement.

LE PANAMA

Au Palais de Justice, jeudi après-midi, on a continué à s'entretenir des poursuites qui ont été décidées contre MM. Ferdinand de Lesseps, président du conseil d'administration de la compagnie de Panama ; Charles de Lesseps, Cottu et Marius Fontane, administrateurs ; Eiffel, un des entrepreneurs des travaux du canal.

Les citations n'ont pas encore été envoyées aux inculpés. Conformément à l'article 479 du code d'instruction criminelle, elles seront lancées seulement lorsque M. Périvier, premier président de la Cour d'appel, — l'affaire, on le sait, ne peut venir que devant la première chambre de la cour jugeant correctionnellement, — aura fixé le jour de l'ouverture des débats.

Le mouvement ouvrier

Paris, 17 novembre.

Ce matin, les ouvriers en salaisons se sont mis

en grève et on s'attend, d'ici à quelques jours, à une grève générale de tous les ouvriers de l'alimentation. Le motif de cette grève serait que le gouvernement ne s'est pas encore occupé de la question des bureaux de placement.

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

CONSEIL MUNICIPAL DE CAHORS

Séance du 18 novembre

Le Conseil municipal de Cahors s'est réuni hier au soir, sous la présidence de M. Costes, maire.

Après la lecture des procès-verbaux, qui sont adoptés, M. le maire prend la parole et déclare qu'au nom de la loyauté qui a toujours présidé à leurs délibérations, il doit des explications au Conseil, au sujet de ce qui a été écrit dans les journaux ou que l'on chuchote dans le public, à propos de l'autorisation accordée à M. Izarn ; bruit qui tendrait à faire croire qu'il y a divergence de vues entre la municipalité et les membres du Conseil municipal.

J'ai refusé personnellement l'autorisation sollicitée parce que cette affaire m'a paru assez importante pour être soumise au Conseil. Après un mûr examen, nous avons fait droit à la demande du pétitionnaire. J'ai fait mon devoir et vous l'avez fait le vôtre, où est la divergence. Je vous devais cette explication qui, je l'espère, dissipera tout malentendu.

Les paroles de M. Costes ont été unanimement approuvées.

M. le maire soumet au conseil une lettre de M. le préfet et une lettre de M. de Verninac, ayant trait aux dessins des fresques de la Cathédrale, qui viennent d'obtenir une 2^e médaille au salon de l'Elysée et que M. le ministre des Beaux-Arts propose de placer au musée de Cahors. L'installation de ces dessins devant occasionner des dépenses considérables, cette proposition est renvoyée à la commission des finances.

Le conseil approuve une indemnité de 58 fr. 80 à allouer à deux propriétaires de terrains nécessaires à l'élargissement du chemin vicinal n° 4.

Une indemnité de 100 fr. est accordée au sieur Claret pour cession de friches nécessaires à l'élargissement du cimetière de Larozière.

Dix demandes de bourses, alors qu'il y a 4 places vacantes, sont adressées au conseil municipal par : 1^o Herwin ; 2^o Carayon de Cabessut ; 3^o Magot Edouard ; 4^o Besombes Ulysse ; 5^o Conté ; 6^o Murat Pierre ; 7^o Gaillard Joseph ; 8^o Delfau Jules ; 9^o Lambouf ; 10^o Clary. Les dossiers de ces demandes sont renvoyés à la commission des écoles.

Le conseil donne acte d'une lettre de M. l'inspecteur d'Académie, faisant connaître que MM. Lefort et Bonnet renoncent à la bourse d'externat dont bénéficiaient leurs filles au collège.

Le conseil vote la somme de 399 fr. 35 comme dépense obligatoire pour le service des enfants assistés ou moralement abandonnés.

Le conseil tout entier s'associe au vœu émis par l'association des anciens élèves du lycée Gambetta, au sujet de la baisse du prix de l'internat et de l'externat dans cet établissement.

Le Conseil donne son approbation à la proposition du Syndicat des maçons et tailleurs de pierre, qui offre d'exécuter le mur de clôture de la rue des Ecoles, moyennant un rabais de 30 % sur le prix du devis qui est de 2,442 fr. 25.

M. le Maire expose au Conseil que pour faire droit à l'opinion publique, qui demande la continuation de la rue Rousseau, l'établissement d'un plan de la ville, l'ouverture des rues Batut, rue Neuves des Badernes, etc., il y aurait lieu de faire un emprunt de 1,150,000 fr. pour amortir l'ancien emprunt et procurer les ressources pour les travaux précités ; il convient de renvoyer l'étude de cette importante question aux commissions des finances et des travaux publics.

M. Périès demande que le Lycée bénéficie des ressources qui pourront être créées par les projets à l'étude. M. le Maire répond que M. Rodolphe, est chargé de dresser un plan d'appropriation du Lycée et que les commissions pourront être ainsi fixées sur les dépenses à engager.

Le Conseil autorise l'administration à demander l'expropriation du pâté de maisons situé entre la maison de la veuve Course et la place des Petites-Bougeries.

Le Conseil fait droit à la requête du colonel Delamarre, qui demande que l'emplacement destiné à la baignade de la troupe soit transféré sur le chemin des Tuileries.

Au nom de la commission des travaux publics M. Combelles donne lecture d'un rapport relatif à l'ouverture de la rue Saint-Géry ; il conclut à l'ajournement, faute de ressources. Il ajoute qu'il convient tout d'abord de terminer les travaux commencés avant d'en entreprendre de nouveaux.

M. Daynard, au nom de la même commission, fait un rapport au sujet des offres faites par la compagnie du gaz pour l'éclairage par l'électri-

cité ; on sait que cette dernière demande 0,18 cent. par hectowat-heure, le rapporteur conclut de répondre aux propositions de la compagnie du gaz par l'offre du prix de 0,045 par hectowat-heure, tant pour l'éclairage public que particulier.

M. Daynard expose ensuite dans un long et très consciencieux rapport, l'origine et les diverses phases de l'usurpation constatée sur le quai Cavaignac et évalue la surface usurpée à neuf ares. Le rapporteur conclut à décider que la Ville entend faire respecter ses droits à l'encontre des empiétements commis par M. Planacassagne aux abords du quai de ceinture, mais qu'avant de porter l'affaire devant les tribunaux, le Maire aura mandat de s'aboucher avec ce propriétaire pour arriver à un règlement amiable si c'est possible.

Au nom de la même commission, M. Rouffi, expose qu'au sujet de l'aliénation du jardin du bureau de bienfaisance, il y a lieu d'autoriser la vente sous la réserve de l'établissement d'un pan coupé à l'angle de la rue des Capucins et de l'avenue de l'Abattoir, proposé pour une longueur de 5 mètres au lieu de 7 mètres, primitivement fixée.

Les conclusions de tous ces rapports sont adoptées sans provoquer d'observations.

M. Costes propose d'émettre le vœu que des ateliers de réparation de la compagnie d'Orléans soient établis à Cahors.

Ce vœu est adopté à l'unanimité.

Travaux publics

On nous annonce que les travaux de construction du grand aqueduc collecteur du boulevard vont être commencés à bref délai. La partie que l'on construira s'étendra de l'hôtel des Ambassadeurs à l'amorce qui existe à la hauteur de la rue Victor-Hugo.

Le quai

On travaille en ce moment à mettre en communication le quai Saint-Laurent avec le quai en construction au-dessous du pont de Saint-Georges, au moyen d'un escalier symétrique à celui qui existe déjà tout à côté du bureau d'octroi.

Nos compatriotes

M. Gustave Larroumet, directeur honoraire des Beaux-Arts, professeur à la Sorbonne, a fait une conférence très applaudie sur le *Dépit amoureux*, au théâtre de l'Odéon.

Juge de paix

Par arrêté, en date du 17 novembre, M. Caviole, juge de paix de St-Julien-de-Vouvantes, est nommé juge de paix du canton de Luzech.

A la Faculté des Lettres de Toulouse

Jeudi à eu lieu, à Toulouse, l'inauguration de la nouvelle Faculté des Lettres. L'amphithéâtre a été jugé beaucoup trop exigü et les invités officiels et quelques étudiants seuls ont pu trouver place.

Plusieurs discours ont été prononcés par M. Dumeril, qui a parlé de la chère Faculté dont il fut si longtemps le doyen honoré ; par M. Benoit, nouveau doyen ; M. le docteur Perroud.

Pendant cette séance, une manifestation s'est produite aux abords de la Faculté.

Un nombreux groupe de jeunes gens criaient sur l'air des *Lampions* le mot démission à l'adresse du recteur Benoit à propos des compositions du baccalauréat.

Le tapage a été tel, que la police a dû refouler les manifestants. A la sortie du cortège, de nouveaux cris se sont fait entendre. Une bagarre a eu lieu sur la place du Capitole.

Le soir, nouvelle manifestation devant le café Tivollier où avait lieu le banquet. Plusieurs arrestations ont été opérées.

Parmi les manifestants, il n'y avait pas un seul étudiant de la Faculté des Lettres.

Attaque d'un courrier

Dans la nuit de mardi à mercredi, entre Fraysinet et Montfaucon, un peu après minuit, un individu sautait d'un bond dans l'intérieur de la voiture du courrier de Gourdon à Labastide-Murat, vide en ce moment de voyageurs.

Le conducteur, à la secousse imprimée à la voiture, se retournait aussitôt, et, entr'ouvrant le rideau de séparation, vit l'inconnu, armé d'un gros bâton dans la main gauche et la main droite levée au-dessus de sa tête. En présence de cette attitude des plus hostiles, le conducteur se hâta de sortir son revolver et le braqua sur l'individu en lui disant : « Si tu bouges, tu es mort. » Un voyageur, qui était sur le siège, sortit lui aussi une petite épée renfermée dans sa canne et l'appuya sur la poitrine de l'agresseur, qui, d'un nouveau bond, sans mot dire, s'élança sur la route, prit la fuite et disparut bientôt dans les ténébres.

Le conducteur dit que cet individu avait l'air étranger au pays.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME du 20 NOVEMBRE 1892

de 3 à 4 heures du soir

(Allés Fénélon)

Le Flamand (pas redoublé)	Detailly.
Giroflé-Girofla (fantaisie)	Lecoq.
Sur la plage (valse)	Waldteufel
Manon (fantaisie)	Massenet.
Chansons de Route	Flèche.

Le service anniversaire pour le repos de l'âme du docteur Alexandre AUSSET, sera célébré en l'église Cathédrale, le mardi 22 novembre, à dix heures du matin.

Vous êtes prié d'y assister, de la part de la famille.

Il ne sera pas fait d'autre invitation.

UNIVERSITÉ DE FRANCE

ACADÉMIE DE TOULOUSE

LYCÉE GAMBETTA DE CAHORS

Le public est prévenu que, le **jeudi 15 décembre 1892**, il sera procédé, à deux heures de l'après-midi, dans une des salles du Lycée, à l'adjudication des fournitures ci-après, pour l'année 1893 :

Pain	Houille
Viande	Lingerie
Vin	Livres
Epicerie	Papeterie
Bois de chauffage	

Les personnes qui voudront concourir à cette adjudication, pourront prendre connaissance des cahiers des charges, à l'*Economat du Lycée*, tous les jours (Dimanches exceptés), de 9 heures à 11 heures du matin et de 2 heures à 4 heures du soir.

Les soumissions, établies sur papier timbré de 0,60 centimes, devront être renfermées sous double enveloppe (la première portant le nom et la qualité du soumissionnaire, renfermée dans une seconde à l'adresse de M. le Proviseur du Lycée) et déposées à l'*Economat* le Mercredi 14 décembre, avant 4 heures du soir. Les échantillons devront être déposés à l'*Economat* avant le samedi, 10 décembre, à 4 heures du soir.

Des modèles de soumission sont tenus à la disposition des personnes qui désireront prendre part à l'adjudication.

Des marchés à l'amiable ou de gré à gré seront passés pour les œufs, le blanchissage, les casquettes et la chaussure. — Les personnes qui auraient l'intention de faire des offres de service sont invitées à prendre connaissance du cahier des charges et à faire connaître leurs prix et conditions avant le 10 décembre.

Le *Proviseur du Lycée*

L.-H. SOUQUET.

Vu :

L'Inspecteur d'Académie,
A. PIETREMENT.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS du 12 au 19 novembre 1892

Naissances

Boutin Fernand, avenue de la Gare.
Darrieux Louis, rue de la Banque.
Terrié Alexandre, à Bégous.
Fialbas Marie, rue du Tapis-Vert.
Faillières Marthe, rue la Mairie, 7.
Simonis Jeanne, à Artis.
Delbru Maurice, rue de l'Université, 5.
Planacassagne Gaston, rue Brives, 4.
Alchié Jean, rue du Portail-Alban, 9.
Combecave Marie, rue des Pénitents.

Mariages

Fournet Charles, serrurier, et Hérel Pauline.

Décès

Bergues Jean, 55 ans, rue Clément-Marot, 2.
Pirou Marie, 80 ans, rue de la Banque.
Dunoyer Adèle, 61 ans (Hospice).
Sorin Marguerite, 40 ans, rue des boulevards, 10.
Bassié Marie, 70 ans, (Hospice.)

Un mort récalcitrant

Nous reproduisons, sous toutes réserves, l'article suivant de la *Dépêche* :

Des incidents curieux viennent de se passer dans la commune de St-Crépin-d'Auberoche (Dordogne).

En voici le récit aussi fidèle que possible :

Samedi dernier, on enterrait le sieur X..., un septuagénaire, qui, malade depuis plusieurs semaines, était mort, disait-on, la veille, vendredi, 11 courant. Mais au cimetière, quand le cadavre eut été descendu dans la fosse et que les premières pelletées de terre furent jetées sur le cercueil, on entendit nettement des coups frappés contre le bois de la bière. Aussitôt la besogne fut interrompue et la bière remontée sur le sol, puis ouverte. Un des bras du mort (?), qui aurait dû être allongé sur la poitrine, était replié et la main touchait la gorge, comme si un mouvement instinctif eût été provoqué par le manque d'air. D'ailleurs, la rigidité cadavérique semble rendre impossible l'explication d'un pareil mouvement chez un mort.

Pour s'assurer que le vieillard avait bien cessé de vivre, on le déchaussa et on lui toucha les pieds. Les pieds ayant paru froids, on déclara que le mort était bien mort ; et on le redescendit dans la fosse. Mais avant que celle-ci fût comblée, de nouveaux coups, aussi distincts que les premiers, furent frappés contre le bois du cercueil. Que croyez-vous qu'on fit ? Qu'on s'interrompit une seconde fois et qu'on alla chercher un médecin ou un magistrat ? Nos campagnards ne sont pas si *tatillons*. Le fossoyeur continua son travail, avec les railleries funèbres que vous concevez. Et l'affaire en est là !

Bibliographie

LE BON JOURNAL. — Administration et Rédaction, 26, rue Racine, Paris. — Sommaire du 17 novembre 1892. — Paul d'Aigremont : Par un coup de mistral. — Pierre Maël : Mer sauvage. — Pierre Sales : Chaîne dorée (suite). — C. Améro : Le Tour de France d'un petit Parisien (suite). — Xavier de Montépin : Sa Majesté l'Argent (suite). — Odysse Barot : Le Mari de la Princesse (suite).

LA NATURE. — Bureaux à la librairie G. Masson, éditeur, 120, Boulevard Saint-Germain. Paris. — Sommaire du 17 novembre : — Destruction des mulots ou souris des champs : J. Danysz. — Durée des lampes à incandescence : E. H. — Patinage par tous les temps : G. Mareschal. — Le gaz comme agent général de distribution d'énergie. — Le marteau-pilon à vapeur de 100 tonnes : X..., ingénieur. — Les ballons dirigeables à Chalais-Meudon : H. Gy. — Le trafic par le canal de Suez. — Tortue de terre gigantesque à l'île Maurice : Th. Sauzier. — Chronique. — Académie des sciences ; séance du 14 novembre 1892 : Ch. de Villedeuil. — La chimie sans laboratoire : J. G.

NOUVELLES SCIENTIFIQUES (Supplément 25 de la Nature)

La semaine. — Informations. — Petites inventions. — Recettes et procédés utiles.

MONITEUR DE LA BANQUE ET DE LA BOURSE

PARIS — 30, rue Bergère, — PARIS (26^e ANNÉE)

Revue économique et financière
Publiée par la Maison LEMAIRE, DUPONT et Cie
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS
Capital : 750,000 Francs

Paraisant le dimanche et publiant tous les tirages autorisés par la loi
Cours complets des Valeurs en Bourse, en Banque, d'Assurances de Charbonnages et Minières ; renseignements utiles ; études sur toutes les valeurs ; questions de jurisprudence financière ; tableaux mensuels des coupons et de l'échelle de revenus des valeurs.
Cetle revue est l'une des plus anciennes, des plus répandues.

ABONNEMENT : SIX FRANCS PAR AN
ETRANGER : DIX FRANCS

Numéros spécimen envoyés sur demande
SOMMAIRE DU N° 45

Situation. — Le Budget de 1893. — Informations financières. Le Taux légal de l'intérêt. — Les Caisses d'épargne. — Les Obligations des Chemins portugais. — La question du gaz. — L'assemblée de Carmaux. — L'amortissement de la dette turque. — Les mines d'or de l'Afrique du Sud. — Le commerce extérieur de l'Angleterre. — L'Alpine. — Société générale algérienne. — Les achats de rentes pour le compte des départements. — Actions de l'urbaine. — Renseignements utiles : Valeurs à acheter, valeurs à vendre : Le « Tout à l'égout » et la compagnie Richer ; Télégraphe de Paris à New-York ; obligations des Eaux de Bayonne ; Moulins de Corbeil, Forges et Acieries du Nord et de l'Est ; compagnie générale des voitures ; Le nickel. — Jurisprudence financière. — Revue des valeurs. — Marché en Banque. — Petite correspondance. — Marché des départements. — Changes et monnaies. — Cours des métaux. — Coupons à l'échéance de novembre.

Tirages : Compagnie centrale d'éclairage par le gaz. — Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée. — Département de Loir-et-Cher 1887. — Ville de Béziers 4 0/0 1880. — Chemin de fer transcaucasien. — Emprunt hongrois 4 1/2 0/0 1888.

AUX PIANISTES

Nous recommandons à nos lecteurs une nouvelle bibliothèque musicale qui fait fureur en ce moment, *Paris-Piano*. Cette luxueuse

publication paraît les 1^{er} et 15 de chaque mois et donne dans chaque numéro deux morceaux de musique inédite pour piano, éditées avec grand soin, livrées sous couvertures en couleurs.

Les partitions, de difficulté moyenne, sont écrites spécialement pour *Paris-Piano* par les meilleurs compositeurs du genre, MM. Emile Pessard, Gabriel-Marie, Jules Bordier, Colomer, Frantz Hiltz, Luigiini, Alexandre Georges, Le Rey, Desormes Sudessi, Courras, Harring, Gay, etc.

En outre chaque fascicule de *Paris-Piano* contient un supplément littéraire du au grand talent de MM. François Coppée, Jules Claretie, Ludovic Halévy, Jules Sandeau, André Theu-siet, Henri Gréville, Jacques Normand, Ernest Legouvé, Guy de Maupassant, Hector Malot, Pierre Véron, des portraits de célébrités, une revue de la musique, du théâtre, de la mode, un courrier mondain, etc.

On peut hardiment prétendre que *Paris-Piano* est le dernier mot du progrès, du luxe et du bon marché en édition musicale. Chaque fascicule de *Paris-Piano* est vendu au prix sans précédent de 1 franc, chez tous les libraires et marchands de musique et contient environ 12 fr. de musique à prix marqués.

Dans le but de faire connaître sa publication et à titre exceptionnel, *Paris-Piano* envoie franco un numéro spécimen, contre 30 centimes en timbres-poste adressés à l'éditeur, M. René Godfroy, 11, rue d'Hauteville, à Paris.

LIBRAIRIE DE FIRMIN DIDOT ET C^o
56, RUE JACOB, A PARIS

LA MODE ILLUSTRÉE
JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de Mme EMMELINE RAYMOND

La *Mode illustrée*, tout en restant ce qu'elle a été jusqu'ici avec tant de succès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux utiles et des tableaux d'agrément, fait actuellement paraître, avec chaque numéro, sans augmentation de prix, un supplément consacré à des romans illustrés, choisis de façon à intéresser tous les membres de la famille; les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent plus de 2,000 dessins de toutes sortes : dessins de modes, de tapisserie, de crochet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les patrons en grandeur naturelle de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, manteaux, vêtements d'enfants, etc.

Le public n'est pas contraint à s'abonner pour l'année entière ; il peut s'abonner à l'essai pour trois mois.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie. On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^o, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

Prix pour les départements : 1^{re} édition : 3 mois, 3 fr. 50 ; 6 mois, 7 fr. ; 12 mois, 14 fr. — 4^e édition, avec une gravure colorée chaque numéro : 3 mois, 7 fr. ; 6 mois, 13 fr. 50 ; 12 mois, 25 fr.

S'adresser également, soit aux bureaux de poste, soit aux libraires des départements.

LISEZ le MONITEUR DES TIRAGES FINANCIERS, qui fournit gratuitement, verbalement ou par lettre, à tous ses abonnés, les renseignements complets sur toutes les valeurs cotées ou non cotées, publie régulièrement les Listes de tous les Tirages et des Echéances de Coupons, donne une Revue détaillée de la situation financière et des informations sur les Assemblées des Actionnaires. — On s'abonne dans tous les bureaux de poste, ou à la direction : 32, rue de la Sourdière, Paris.

8 fr. par an, paraît tous les jeudis.
(27 années d'existence)
Envoi gratuit d'un numéro sur demande.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

Journal des demoiselles

Plus de cinquante années d'un succès toujours croissant ont constaté la supériorité du *Journal des demoiselles*, et l'ont placé à la tête des publications les plus intéressantes et les plus utiles de notre époque. Former des filles, des sœurs, des épouses et des mères dévouées ; leur inspirer l'amour de Dieu, de la famille et de leurs devoirs ; leur enseigner à faire, — riches ou pauvres, — le bonheur de leur maison ; orner leur esprit ; développer leur intelligence, tout en les initiant aux travaux, à l'économie, aux soins du ménage ; tel est le but que s'est proposé le *Journal des demoiselles*. A un mérite littéraire unanimement apprécié, ce journal a su joindre les éléments les plus variés et les plus utiles ; œuvres d'art, gravures de modes, imitations de peintures, modèles de travaux en tous genres, tapisseries, patrons, broderies, ameublements, musique.

PARIS, 10 FR. — DÉPARTEMENTS, 12 FR.

On s'abonne en envoyant au bureau du Journal, 48, rue Vivienne, un Mandat de poste ou une valeur à vue Paris, et sur timbre, à l'ordre de M. F. THIÉRY, directeur.

Santé à tous, Adultes et Enfants

rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de santé :

LA REVALESCIERE
DU BARRY, de Londres.

Elle guérit les dyspepsies, indigestions, gastrites, gastralgies, constipations, toux, asthme, catarrhe, consommation, dysenterie, glaires, flatulents, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements (même en grossesse), diarrhée, coliques, toutes fièvres, grippe, influenza, étourdissements, oppression, langueurs, congestion, névralgie, laryngite, éruptions, insomnies, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, rhumatisme, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 47 ans de succès. Parmi tant de guérisons éclatantes obtenues depuis bientôt un demi-siècle, citons celles, de : M. le curé Com-paret : « Dieu soit béni ! la Revalescière Du Barry a mis fin à mes dix-huit années de souffrance de l'estomac, des nerfs et de faiblesse » ; de M. le curé Boillet : « De trente-six ans d'un asthme étouffant » ; de M^{lle} Ganguelin : « Agée de soixante-treize ans, d'une horrible dyspepsie déjà ancienne » ; chez les religieuses Augustines, à Tours ; la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, Sénateur, M. le professeur Dédé, le professeur Dr. Méd. R. Wurzer, le Dr. Méd. L. Ravaut, Sa Majesté feu l'Empereur Nicolas. — M^{me} Isabelle de Thésillat, écrit de Faux-la-Montagne, 7 décembre 1891 : « J'étais très souffrante ; votre Revalescière m'a fait le plus grand bien », etc.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, sans jamais échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en d'autres traitements et répare les constitutions les plus épuisées. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 50 ; 1/2 kil., 4 fr. 50 ; 1 kil., 7 fr. 75 ; 2 kil. 1/2, 17 fr. 50 ; 6 kil., 40 fr., soit environ 20 cent. le repas.

Aussi « LA REVALESCIERE CHOCOLATÉE ». Elle rend appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. En boîtes de 2 fr. 50, 4 fr. 50 et 7 fr. 75. Envoi franco contre mandat-poste. — DU BARRY ET C^o (limited), 8, rue de Castiglione, à Paris. Dépôt à Cahors, Vinel, droguiste.

PROTECTEURS DE LA CHAUSSURE

Système BLAKEY, à 0 fr. 50 la carte
Breveté S. G. D. G.

Enclume de Famille

Système breveté S. G. D. G. Prix 2 fr.

Toute personne soucieuse de ses intérêts doit employer le *Protecteur de la Chaussure*, système BLAKEY. Adopté par l'armée dans quatre corps d'armée. Essayer le *Protecteur*, c'est l'adopter. — Recommandé d'une façon particulière aux institutions et aux pères de famille.

Machines à coudre de tous systèmes, Vélocipèdes, Timbres caoutchouc, Brillant oriental pour meubles et parquets, Lessiveuses Soleil.

Echarpes pour maîtres et adjoints
EN VENTE : chez M. J. LARRIVE, rue de la Liberté, 16, Cahors. Seul représentant et dépositaire.

Prévisions du temps d'après Nostradamus.

1893

CALENDRIER
DU LOT



Prix : 30 centimes.

EN VENTE :
Chez : L. PLANAVEGNE, Libraire
rue du Lycée.
Et chez J. LARRIVE, aîné, Mercier
16, rue de la Liberté.
A CAHORS

ANTIQUITÉS CADURCIENNES

DONNE TRÈS EXACTEMENT LES FOIRES

Renseignements Statistiques et Administratifs.

AUDOUARD

Ex-Professeur de
PROTHÈSE ET DE CHIRURGIE DENTAIRES
A PARIS

LAURÉAT DE L'ACADÉMIE NATIONALE
Membre de l'Association générale des Dentistes
de France et de la Société d'Odontologie de Paris.

CHIRURGIEN DENTISTE
A BRIVE

Se rendra à CAHORS, le 4^{me} mercredi
de chaque mois

HOTEL DU PALAIS-NATIONAL

DENTS & DENTIERS

De tous systèmes et à tous les prix

PRIX MODÉRÉS

Pour toutes les opérations relatives à l'art dentaire

FACILITÉ DE PAIEMENT

NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive pour le consulter de bien vouloir lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

Adresse télégraphique : AUDOUARD, BRIVE



Agents régionaux pour la vente exclusive au commerce de gros : MM. A. MITTEAU et fils, à Périgueux.

EXPOSITION



CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse Clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, Saison d'Hiver.

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande

MALADIES DE LA PEAU

Les GRANULES et le SIROP d'HYDROCOTYLE ASIATICA de J. LÉPINE, Pharmacien en chef de la Marine à Pondichéry, sont, d'après le D^r CAZENAVE, Médecin de l'Hôpital Saint-Louis, le remède le plus sûr des affections rebelles de la peau : Eczéma, Psoriasis, Lichen, Frurigo, Dartres, etc.

Dépôt Général à PARIS : Ph^o FOURNIER, 56, rue d'Anjou-Saint-Honoré.
Vente en Gros : Labélonne, 99, rue d'Aboukir, Paris
SE TROUVENT DANS TOUTES LES PHARMACIES

A LOUER un Appartement composé de cinq pièces, rue de la Liberté, N° 8, au deuxième étage. — S'adresser à la Pâtisserie Guilloire.

A LOUER
UN APPARTEMENT
AU 1^{er} ÉTAGE
Maison LUTZY, aux Hortes

GUERISON

Certaine et Radicale de toutes les Affections de la PEAU
DARTRES, ECZÉMAS, ACNÉ, PSORIASIS, FRURIGO, TEIGNE, HERPÈS, LUPUS, etc.

MÊME DES PLAIES et ULCÈRES VARIOLEUX considérés comme incurables par les Médecins les plus célèbres. Le traitement ne dérange nullement le travail, il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible.

S'adresser à M. LENOIR, Médecin-Spécialiste Ancien Aide-Major des Hôpitaux Militaires à MELUN (S.-et-M.), Consult. gratuites par Correspondance.

VIN de VIAL

TONIQUE ANALEPTIQUE RECONSTITUANT

Le Tonique le plus énergique que doivent employer les Convalescents, les Vieillards, les Femmes et les Enfants débiles et toutes les Personnes délicates.



AU QUINA
SUC DE VIANDE
PHOSPHATE de CHAUX

Composé des substances absolument indispensables à la formation et au développement de la chair musculaire et des Systèmes nerveux et osseux.

Le VIN de VIAL est l'heureuse association des médicaments les plus actifs pour combattre l'Anémie, la Chlorose, la Phthisie, la Dyspepsie, les Gastrites, Gastralgies, la Diarrhée atonique, l'Age critique, l'Étiollement, les longues Convalescences. En un mot, tous ces états de langueur, d'amaigrissement, d'épuisement nerveux auxquels les tempéraments sont de nos jours trop fatalement prédisposés.

LYON — Pharmacie J. VIAL, rue de Bourbon, 14 — LYON

Dépôt dans les principales pharmacies.

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.